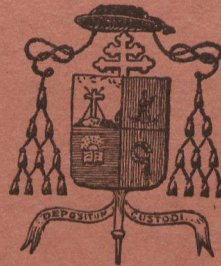
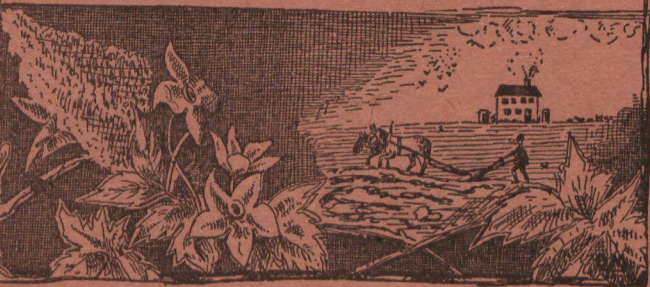
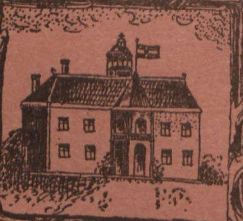


LES CLOCHES DE S<sup>T</sup>BONIFACE.

Organe de l'Archevêché et de toute la province Ecclesiastique de Saint-Boniface.



Imprimatur: AUBREY, O.M.I. Arch. S<sup>t</sup> Boniface, MANITOBA



Pour les abonnements, s'adresser au Gérant ( LES CLOCHES de Saint-Boniface: )  
Pour la rédaction, s'adresser au Directeur Manitoba, Canada.  
Imprimé à l'atelier du MANITOBA, Saint-Boniface, Man.

# Tous . . .

---

Doivent connaître la valeur de la bière comme breuvage et nourriture. Faites l'essai d'une caisse de la

## BIERE RAFINEE de Drewry

Toujours pure et mûrie à point.

E. L. DREWRY, Manufacturier, - WINNIPEG

## SPECIALITES

Fines Liqueurs, Eau de Vie, Cognac, Clarets, Sauternes, Bourgognes, Vins du Rhin, Vins de Californie, Vins Canadiens, Champagnes, Bière Allemande de Munich, Bière Anglaise, Bière Américaine, Bière Canadienne — Cigares Havana, Manille et domestiques. — Le plus grand choix en vins fins, cordiaux, liqueurs et cigares.

La Cie Richard-Beliveau, Limitee, Maison fondée en 1880  
330 rue Main, Winnipeg  
Téléphones : Main 5762-5763

## ERNEST AUBIN

Negociant de charbon & bois

PRIX SPECIAUX AUX INSTITUTIONS CATHOLIQUES

Courtier pour immeubles

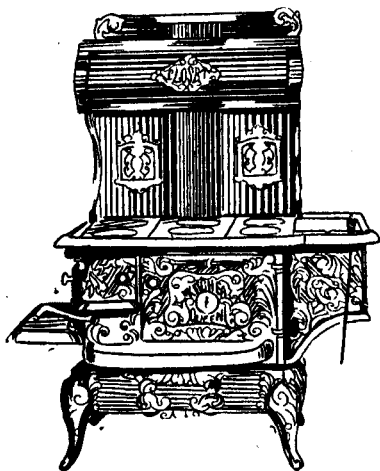
ADRESSE 596 McDERMOT :. TELEPHONE GARRY 2485

OFFICE, 312 NANTON BLOC TELEPHONE MAIN 2864

# Vous voulez un poêle sur lequel vous pouvez compter

C'est pourquoi nous vous recommandons

## Le "KITCHEN QUEEN"



Assurément, la demande rapidement croissante de cette grande sorte de poêle est la meilleure garantie que nous puissions vous offrir pour l'absolue satisfaction qu'elle donne partout. Le "Kitchen Queen" est fabriqué par la plus grande fonderie de poêles au Canada—spécialement pour la maison Eaton—et en quantités énormes. Nous avons réussi à faire de cette fonderie la plus grande entreprise pérenne possible en fait de poêles.

Cette popularité croissante repose sur la construction unique du tuyau, la force des grilles, le large et commode four, le fait que seuls sont employés des matériaux de première qualité et la très jolie, quoique non

très dispendieuse ornementation.

Le "Kitchen Queen" cuit parfaitement par une disposition faisant venir la chaleur du fourneau pour entourer le four deux fois avant qu'elle pénètre dans le tuyau—donnant ainsi ce que les cuisiniers appellent une chaleur circulaire, la base même de toute cuisson réussie. Il est aussi un grand facteur dans l'économie du combustible.

La boîte à feu est faite d'après le dernier modèle à double grille permettant de faire sans difficulté le changement du charbon au bois.

Ce poêle est construit de manière à durer toute une vie d'homme. C'est certainement un poêle que vous n'abandonnez pas lorsque vous en aurez expérimenté la valeur.

Une forme à six endroits No. 9, pour la cuisson et possède 2 x 2x 11½ pouces d'ouverture, prenant une très considérable fournée de pâtisseries ou de viande.

Prix EATON.....	\$24.50
Avec grand four.....	32.00
Avec grand four et réservoir.....	37.00
Thermomètre, extra.....	\$1.00
Récipient pour l'eau, extra...	3.00

Troisième étage, au centre

# THE T. EATON CO LIMITED

# Brydges & Waugh *Limited*

WINNIPEG, MAN.

Assurance Immeubles Argent a preter

Représentent les compagnies :

POUR LE FEU	ACCIDENT ET VIE	TERRAINS
Atlas Assurance Co. Ltd.	London Lancashire	Southern Imp. Co. Ltd
Commercial Union Ass. Co.	Guarantee & Acc. Co.	St. Boniface Land Co.
Guardian Assurance Co.	Commercial Union	Land Syndicate Ltd
Mercantile Fire Ins. Co.	(Life Department)	Red River Realty Co.
Calumet Insurance Co.		[Limited
Pacific Coast Fire Ins. Co.		

## TELEPHONES :

Jour, Main	}	5004	Nuit, Fort Rouge	}	1388
		5005			187
		5006			Main. 7523

Demandez-nous nos listes de propriétés de St. Boniface. Nous avons des lots de choix à vendre, tant pour résidences que pour fins de Manufactures. Nous prêtons de l'argent sur propriétés d'églises, etc.

# Gevaert & Deniset

86 AVENUE PROVENCHER

Phone Main 2354

SAINT-BONIFACE, Man.

AGENTS D'IMMEUBLES, ENTREPRENEURS

## JOSEPH T. DUMOUCHEL établi en 1887

Agent d'assurances contre les incendies.

Une spécialité pour les Eglises, institutions religieuses, Ecoles et Maisons privées.

Représente aussi des Compagnies d'assurances sur la vie l'Industrielle et contre les accidents.

Argent a prêter à termes des plus faciles.

BUREAU: 364 RUE MAIN . WINNIPEG, MAN

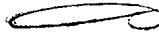
# NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA,

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRA-  
CONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS,

**T**ESTAMUR: catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraco-  
nensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet  
vini commercia, notissimum; probitate, religione et christiana pietate  
præstantem; in negotiacione fidelem, et in tractandis expendendisve,  
quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspiciõne  
omnino immunem universim existimari, et à Nobis certo haberi.  
Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine  
materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur,  
etiamque quamplurimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et  
aliarum regionum utuntur. ideo illud non possumus non commendare  
Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrifi-  
cium idoneum: {

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secre-  
tario subscriptas, expediri jussimus, Tarracone die decimo nono  
Martii anno millesimo nongentesimo undecimo. {

THOMAS, Archiepiscopus Tarraconensis



De mandato Secreti et Regi Dni mei Archiepiscopi




## VIN DE MESSE J. de MULLER TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons                      Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts Oct.		Quarts Oct.	
Vin Blanc Sec,	\$1.00	\$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	\$1.20 \$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30 1.40

Agents Généraux au Canada :

### HUDON, HEBERT & CIE, Limitée

MAISON DE GROS FONDÉE EN 1839

ÉPICERIES, VINS et LIQUEURS  
MONTREAL

Le Plus Fort Stock.                      Le Plus Grand Assortiment.                      Le Plus Bas Prix.  
Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons  
VOTRE CONFIANCE.

ANNONCES

Dr. Louis F. Bouche

DENTISTE

Gradué du Collège dentaire de Chicago. Lauréat du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans. Membre fondateur de la Société de Stomatologie.

222 RUE McDERMOTT WINNIPEG.

Vis-à-vis de l'Hôtel Mariaggi.

A. IRVINE, Président.

JOSEPH TURNER Vice-Président

La Standard Plumbing & Heating Co. Ltd,

Ingenieurs de Systemes de Chauffage et de Ventilation. Plombiers

Hygieniques, Posent les Appareils d'Eclairage au Gaz,

No. 296 Rue Fort, Winnipeg, Man., Telephone M. 529
Gérant, Jos. Turner 46 Ave. Provencher B. de P. 232 Saint-Boniface, Man. Téléphone M. 8132
Succursale, J. W. MOULI, Gérant Coin de la Rue Athabaska et 7ième Rue Edmonton, Alta. Telephone 454.

MARCHANDS DE GROS en tout ce qui regarde les plombiers et les APPAREILS DE CHAUFFAGE tant à la vapeur qu'à l'eau chaude.

HENRI CUSSON, Président.

ARCH. J TROTTER, Vice-Président.

M. E. SABOURIN, Gérant.

CUSSON AGENCIES, Limited COURTIERS

Finances, Assurances de toutes sortes, Argent à prêter, Collection de Loyers, etc.

GRAND TRUNK PACIFIQUE &

La Compagnie Generale Transatlantique

Toutes les Lignes sur tous les Oceans

M. E. SABOURIN, Agent

DEPART DES PAQUEBOTS DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Destination and Date. Rows include Chicago (25 oct), France (29 oct), La Touraine (1 nov), La Lorraine (5 nov), Niagara (8 nov), Floride (19 nov).

BUREAU .60 Avenue PROVENCHER St-Boniface, Man.

Casier Postal No. 75 Téléphone Main 4372

---

# LE DR. PEATMAN

## DES HOPITAUX DE

### PARIS, LONDRES ET VIENNE

Tel. Main 2247

BUREAU, 304 Rue MAIN

WINNIPEG

---

## Couture & Marion

MARCHANDS-BRIQUETIERS

Saint-Boniface,

Manitoba

Téléphone Main 1677

---

# ANTONIO LANTHIER

FOURREUR

Fourrures de tous genres, sur commandes, Fourrures réparées  
— et remodelées. —

OUVERT TOUS LES SOIRS

207, Rue Horace

Boîte de Poste 221, NORWOOD

ST-BONIFACE, MAN

Telephone Main 3254

---

J. H. TREMBLAY, Prés.  
Tél. privé Sher. 2328

J. A. TREMBLAY, Vice-Prés,  
Tél. privé Main, 6265

J. P. TREMBLAY, Sec.-Trés  
Tél. privé, Main 232

## La Compagnie J. H. TREMBLAY, Limitée

CONTRACTEURS GÉNÉRAUX—AGENTS D'IMMEUBLES

Edifices religieux et publics une spécialité

Chambres 814-816, "Sterling Bank Building,"

WINNIPEG, MAN.

Téléphones Main { 3151  
3499

Boîte Postale, 1896

# Ameublement des Eglises et Chapelles

**MAISON ROUILLARD** D'ANGERS  
France

Représentée par

**GAY & LANGLAMET**

AGENTS, B de P. 234. ST-BONIFACE, MAN.

Phone Main 6402

114½ RUE AULNEAU

Autels, Chemins de Croix, Statues, etc., en Marbre, Onyx,  
Pierre, Bronze, Granit, Marbre et Pierre, Artificiels Staff-  
Carton Romain, Plâtre.

Références pour les autels : Cathédrale de St-Boniface et Chapelle des  
Rdes Sœurs Grises; Eglises de Notre-Dame et de la Nativité, à Montréal;  
Notre-Dame du Chemin et Chapelle des Pères du S.-C., à Québec; Cathé-  
drale de Rimouski; Cathédrale de Kingston; St-Paul, à Toronto; N.-Dame, à  
Guelph; St-Joachim, à Edmonton; N.-D. des Prairies (La Trappe), Saint-  
Norbert, etc.

Pour les Chemins de Croix : Cathédrale de Saint-Boniface, Cathédrale  
de Rimouski, Grand Séminaire de Montréal, St. J.-B. de Sherbrooke, Saint-  
Jérôme, Drummondville, Saint-Patrick, à Hamilton, Saint-Edouard, à Mont-  
réal, etc.

# LAMONTAGNE, MAHER & CIE

BOUCHERIE, EPICERIES ET PROVISIONS

Viandes Fraiches et Salees aux  
Plus Bas Prix

Nous achetons tous les produits de la ferme à  
des prix raisonnables.

25 Avenue Provencher

Téléphone Main 3321

ST-BONIFACE

G. A. MAHER, Gerant



# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

---

SOMMAIRE— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à Rome—Le sacre de S. G. Mgr Forbes—L'éducation chrétienne dans l'Ontario—Madeleine de Verchères—Les hymnes du bréviaire traduites en français—Ding ! Dang ! Dong !  
R. I. P.

---

VOL. XII

15 OCTOBRE

No 20

---

## S. G. MGR L'ARCHEVEQUE A ROME.

Les dernières nouvelles reçues de Mgr l'Archevêque nous apprennent que Sa Grandeur est arrivée à Naples le 18 septembre, qu'elle a assisté le lendemain, fête de saint Janvier, à la liquéfaction du sang du saint. Le soir du même jour Monseigneur s'est rendu à Rome et a demandé le lendemain une audience au Saint-Père qui l'a reçu on ne peut plus paternellement dès le jour suivant.

Puisse ce voyage si heureusement commencé se continuer ainsi !

## LE SACRE DE S. G. MGR G. FORBES.

Le deuxième évêque de Joliette, le successeur du regretté Mgr Archambeault, S. G. Mgr Guillaume Forbes a été sacré dans sa cathédrale le 9 octobre par S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, assisté de NN. SS. Emard, évêque de Valleyfield, et Macdonell, évêque d'Alexandria. Quatre archevêques et quatorze évêques, parmi lesquels S. G. Mgr Béliveau, étaient présents à l'auguste cérémonie.

Nous prions le nouvel et si digne évêque de Joliette d'agréer nos meilleurs vœux d'heureux et fécond épiscopat.

---

— Toutes mes études m'ont amené à avoir la foi du paysan breton ; si j'avais étudié plus encore, j'aurais la foi de la paysanne bretonne—  
— LOUIS PASTEUR.

## L'ÉDUCATION CHRETIENNE DANS L'ONTARIO.

LETTRE PASTORALE DE S. G. MGR LATULIPPE.

Le problème scolaire, qui se discute à l'heure actuelle dans la province d'Ontario, — déclare au début de sa lettre le vaillant Vicaire Apostolique du Témiscaming, — préoccupe à bon droit tous les esprits sérieux, car de la manière dont il sera résolu dépendent la paix et la tranquillité dans nos familles, l'ordre et la bonne entente parmi nos concitoyens.

Ce n'est pas sans hésitation que nous abordons cette question grosse de difficultés et très complexe dans son application, mais nous croyons pourtant nécessaire de la traiter. Nous remarquons, en effet, dans l'esprit de plusieurs, même chez le peuple chrétien, des notions très incomplètes, quelquefois radicalement fausses en cette matière si grave de l'éducation.

Certes, nous n'avons pas la prétention d'énoncer rien de nouveau sur un sujet où tout semble avoir été dit depuis longtemps. Nous n'avons pas non plus l'intention de faire une étude complète de l'enseignement chrétien. Ceux qui désirent s'instruire à fond sur ce sujet trouveront dans les encycliques des papes, et chez les écrivains qui les ont commentées et expliquées sans parti-pris, tous les renseignements dont ils ont besoin.

Nous voulons simplement rappeler des vérités nécessaires; présenter dans un cadre restreint, accessible à tous, les principes de droit naturel qui sont la source éternelle de toute législation vraiment digne de ce nom; tirer enfin quelques conclusions pratiques qui nous aideront à suivre le droit chemin sur un terrain où des passions diverses ont accumulé des obstacles sans nombre.

Qu'est-ce que l'éducation? Sur qui repose la charge d'enseigner? Qui en a le droit et le privilège? Quels sont, dans cette œuvre délicate, les rôles respectifs de la famille, de l'Eglise et de l'Etat? Quelle conduite pratique devons-nous tenir en matière d'instruction et d'éducation? Telles sont les questions auxquelles nous tâcherons de répondre brièvement.

\* \* \*

*Nous regrettons vivement que l'espace nous fasse défaut pour reproduire intégralement cette magistrale lettre pastorale où la thèse catholique sur cette question vitale de l'éducation est si bien mise en lumière et où les droits imprescriptibles de la famille et de l'Eglise sont si énergiquement revendiqués.*

*Nous en détacherons quelques fragments dont pourront particulièrement faire leur profit les paroisses du diocèse situées dans cette même province d'Ontario.*

\* \* \*

L'école c'est donc le prolongement de la famille. Bien loin d'être le lit de Procuste, où il faille nécessairement coucher tous les enfants d'un même pays pour leur donner la même taille intellectuelle et morale, l'école est comme une annexe du foyer paternel, où se devra continuer et perfectionner l'œuvre commencée par les parents. Une école c'est la résultante des volontés et de l'action d'un certain nombre de pères de famille, qui rassemblent leurs enfants sous un même toit et qui s'entendent pour leur donner une éducation commune, sous la garde de l'Eglise et sous la protection vigilante de l'Etat. Pour qu'il y ait unité d'action, les pères de famille confieront l'administration de cet établissement à quelques hommes de confiance qui devront agir en leurs noms et veiller à leurs intérêts. Ces "commissaires," qui représentent les familles, s'assureront le service de professeurs habiles et intègres; et il est manifeste que la mission de ces professeurs ne saurait être autre que de continuer à l'école l'œuvre commencée dans la famille par les parents, puisqu'ils les remplacent auprès de leurs enfants. Voilà la vraie thèse, qui repose sur le droit naturel et qu'aucune législation humaine ne pourra jamais ébranler.

Si je suis juif, je dois vouloir en conscience que mon enfant reçoive dans ma famille, et plus tard à l'école, une éducation juive, si je suis anglican, presbytérien, méthodiste, et si je crois sérieusement que ma religion est la religion du Christ, je serais un pervers si je n'assurais à ma famille, autant qu'il dépend de moi, le privilège d'être élevée dans ma foi; si je suis catholique enfin, si je crois sincèrement que le Fils de Dieu est venu sur la terre établir ma religion à l'exclusion de toute autre, je suis mille fois coupable quand je ne prends pas les moyens pour que mon enfant naisse, se développe et se perfectionne dans ma religion catholique.

Qu'on s'explique, si l'on peut, à la lumière de ces enseignements, l'étrange conduite de ces parents catholiques qui, pour des raisons futiles et de vains prétextes, sont prêts à envoyer leurs enfants aux écoles protestantes où d'accord avec le bon sens, on s'efforce, au nom des parents qui ont bâti ces écoles et engagé les professeurs, d'inculquer dans l'âme des petits la doctrine protestante. Qu'on n'objecte pas que l'école est neutre, qu'il n'y est pas question de religion et qu'on n'y enseigne que les sciences profanes. Léon XIII a fait bon marché de cette prétention, en lui appliquant la parole du Sauveur: "Celui qui n'est pas pour moi est contre moi" (Matt., XII. 30). Nier Dieu et son culte, nier l'Eglise et ses prérogatives ce n'est pas être neutre seulement, c'est être hostile. De plus c'est être insensé. C'est prétendre se passer du phare pendant la nuit et du port pendant la tempête; c'est se condamner à périr misérablement. D'ailleurs ce n'est pas sans raison que le Seigneur s'appelle dans la Sainte Ecriture le "Dieu des sciences" (I. Reg., II, 3). Il serait aussi déraison-

nable de vouloir enseigner les sciences profanes en faisant abstraction de Dieu, que d'expliquer le mouvement des astres en ne tenant pas compte des lois de la pesanteur.

Ce que nous disons de la religion, nous l'affirmons aussi de tout ce qui est noble et grand dans le cœur humain. Or, après l'amour de Dieu, il n'y a rien qui passionne autant le cœur de l'homme ici-bas que l'amour de sa patrie, et le lien le plus fort qui nous unisse à la patrie c'est celui de la langue et de la nationalité. O conquérants, ne touchez pas à ces choses sacrées qui sont au fond de la vie d'un peuple : sa langue, sa nationalité et ses traditions. En respectant ces fibres délicates de l'âme nationale, vous vous attacherez pour toujours des sujets-dévoués ; en les froissant, en les lacérant, vous auriez peut-être des esclaves soumis, jamais un peuple qui vous aime.

L'école, répétons-le, est l'extension de la famille. Qu'on y respecte donc les droits de la famille ! Je suis anglais. j'habite la province de Québec et je désire que mon enfant puisse traiter d'égal à égal avec ses concitoyens de langue française, qu'il ne leur soit inférieur sous aucun rapport. je voudrai donc, en homme pratique et en homme d'affaire, que mon fils sache le français. Mais quoique j'aie fixé mon foyer dans une province française, et que j'en observe fidèlement les lois, je ne cesse pas d'être anglais, et je me croirais amoindri si on me prenait ma langue et si on dénaturait mon cœur. Ce que je suis, ce que je garde au fond de mon être avec bonheur et fierté, je compte bien le léguer à ma famille. Mon fils parlera donc le français ; mais il n'oubliera pas sa langue maternelle, mon fils perlera l'anglais. Comme ce raisonnement est juste !

De même, je suis canadien-français, j'habite Québec ou Ontario, les provinces de l'Est ou celles de l'Ouest, le Canada ou les États-Unis, je veux que mon enfant sache l'anglais, non pas parce que je reconnais à aucun pouvoir le droit de me forcer à parler l'anglais, seulement parce que je trouve que l'anglais m'est nécessaire, ou utile, ou agréable ; mais je ne veux pas, je ne puis pas raisonnablement vouloir que mon enfant oublie sa langue, la langue de sa mère et la mienne. Je sais que mon enfant vaudra moins, qu'il sera moins utile à sa famille et à sa patrie, s'il ne parle qu'une langue, et je crois fermement — avec tout le clergé canadien-français, avec des évêques de toutes les nationalités, avec des cardinaux qui le redisent à Rome, avec le Pape qui l'affirme dans les audiences privées — que la langue est la sauvegarde de la foi. Et je faillirais à ma tâche ! Le ciel m'en préserve !

On objectera que multiplier les écoles au prorata des religions et des races diverses, deviendrait une charge trop lourde pour le contribuable, et que cela, en définitive, tournerait au détriment des écoles et par conséquent des familles. L'objection nous semble plus spé-

cieuse que sérieuse. Pour y répondre, nous ferons d'abord observer que la religion du Christ, étant la seule véritable, peut seule se réclamer du droit naturel en tant que religion. Ajoutons que les étrangers, qui arrivent dans un pays nouveau, acceptent souvent les lois et l'organisation existantes, pourvu qu'elles n'aillent pas à l'encontre des droits de la conscience. Et cela peut s'admettre, sans aucun doute. Mais de quel droit, en bonne justice, pourrait-on ici leur assimiler les premiers habitants du sol, ceux qui ont fait la patrie canadienne et qui ont pour eux, en outre du droit naturel, la foi solennelle des traités les plus authentiques ? Même pour ces étrangers d'ailleurs, nous le proclamons sans hésiter, le droit naturel et le droit de la conscience ne sauraient jamais se prescrire; à plus forte raison, pour ceux qui sont en possession actuelle de tous leurs droits.

Ce droit des parents a-t-il des limites ? L'Eglise et l'Etat peuvent-ils quelquefois intervenir dans cette grave question de l'enseignement ? Il est évident que l'Eglise a non seulement le droit mais encore le devoir de surveiller l'enseignement dans la famille et dans les écoles. Au risque d'offenser les prétentions orgueilleuses de certains esprits, nous devons dire la vérité, et la vérité c'est que Jésus-Christ est Dieu et par conséquent le maître et le roi des nations. Or Jésus-Christ, maître et roi des nations, en établissant son Eglise, lui a donné pour domaine le royaume de toutes les âmes et pour mission de les conduire toutes au ciel: "Allez jusqu'aux confins de l'univers" (Marc, XVI, 15) ; sa juridiction est universelle: "Enseignez toutes les nations" ; pas un peuple, pas un gouvernement qui soit exempté: "Enseignez-leur d'observer tout ce que j'ai commandé". La mission de l'Eglise est donc vaste comme l'enseignement du Christ. Et pour que l'erreur ne puisse jamais triompher de la vérité, le Fils de Dieu s'est porté lui-même garant de l'infailibilité du docteur qu'il établissait sur le monde: "Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles" (Matt., XVIII, 19, 20). Voilà l'enseignement chrétien relativement à la charte de l'Eglise. Son programme lui est tracé par Dieu et ses titres lui viennent du ciel.

L'Eglise a donc le droit d'enseigner. Elle doit d'abord au Christ, son chef, et elle se doit à elle-même, de préparer des prêtres instruits (Mal., II, 7), des ministres dont elle n'aura pas à rougir (II, Tim., II, 15) ; par conséquent, elle a le droit de fonder et de diriger des grands et des petits "séminaires" indépendamment de l'autorité civile. Le sentiment contraire a été solennellement condamné par Pie IX (Syll. 45) ; et Léon XIII, dans son encyclique "Jampridem", affirme que le droit d'élever et d'instruire la jeunesse cléricale ne saurait appartenir à d'autres qu'aux évêques. Inutile d'insister, le plus simple bon sens est ici d'accord avec la foi.

Ce n'est pas tout. Puisque l'Eglise a reçu de Jésus-Christ la mis-

sion de conduire les hommes à Dieu, elle a dû recevoir en même temps, de sa sagesse et de sa bonté, les moyens efficaces de remplir cette tâche. Mais qui ne voit que, de toutes les influences qui sollicitent la vie de l'homme et qui lui impriment une direction vers le bien ou vers le mal, vers le bien qui conduit à Dieu et vers le mal qui en détourne, l'éducation reçue à l'école est l'un des plus puissants facteurs. Par conséquent l'Eglise devra, de par le Christ, avoir la haute main sur l'éducation. Non seulement, elle dispensera elle-même l'instruction religieuse, mais encore elle contrôlera l'instruction profane de manière à ce que celle-ci ne puisse jamais venir en contravention avec les doctrines de la foi. Non seulement elle aura le droit, comme d'ailleurs tout individu ou toute société qui possède l'intégrité de sa vie et jouit des aptitudes convenables, de fonder des écoles et d'y enseigner les sciences profanes, mais encore elle devra surveiller l'enseignement même profane dans toutes les écoles, même dans celles de l'Etat. L'erreur contraire à la doctrine que nous exposons en ce moment a été condamnée par Pie IX dans les propositions 45 et 47 de l'immortel "Syllabus."

Et combien juste et raisonnable est cette doctrine ! Est-ce que toutes les sciences naturelles et surnaturelles ne viennent pas de Dieu ? Est-ce que les unes et les autres ne retournent pas à Dieu ? Est-ce qu'elles n'ont pas toutes, de près ou de loin, comme objet de conduire l'homme au ciel ? Est-ce qu'on ne voit pas entre elles une intime relation ? Pourra-t-on jamais faire croire à quelqu'un qui réfléchit que les différents modes d'interpréter l'histoire, la poésie, les sciences, la philosophie, et même les mathématiques, n'auront pas une grande influence sur l'âme d'un enfant ou d'un adolescent ? Et l'Eglise, établie par Dieu pour enseigner la vérité, combattre l'erreur et conduire l'homme à ses éternelles destinées, se désintéresserait d'une question, aussi grosse de conséquences pour l'âme de ses enfants, que l'est l'enseignement dans la famille et dans les écoles ? Poser ces questions, c'est déjà les résoudre ; et admettre la fondation de l'Eglise par Jésus-Christ, avec sa mission divine de sauver les âmes, c'est admettre du même coup toutes les conclusions que nous avons tirées.

Tels sont donc vos privilèges augustes, ô sainte Eglise de Dieu, tels sont vos droits. Vous les tenez du Christ. Le monde peut vous les contester, vous empêcher par la force de les exercer, mais il ne saurait vous les ravir. Vous avez la mission glorieuse d'enfanter les hommes à la vie surnaturelle et votre sollicitude maternelle doit les accompagner du berceau à la tombe. Mère tendre, vous nourrissez vos enfants de vérités éternelles. Comment pourrait-on vous contester le droit d'écarter la main criminelle qui viendrait verser dans leur âme le poison de l'erreur ? Eglise immortelle, vous êtes l'œuvre de Dieu, vous devez continuer sur la terre l'œuvre de Jésus-Christ, vous avez

tous ses pouvoirs et toute son autorité. Qui oserait contester au Christ le droit de dire à tous les gouvernements, à tous les pères de famille, à toutes les commissions scolaires, à tous les professeurs: "Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mit au cou une meule de moulin et qu'on le précipitât au fond de la mer" (Matt., XVIII, 6) ?

\* \* \*

La société civile a pour but de protéger les droits de chacun de ses membres et d'assurer le bonheur commun en favorisant le progrès de toutes ses classes. Donc loin de violenter la conscience et les aspirations légitimes de la famille et des individus, la société civile devra les couvrir de son égide tutélaire. Elle se doit à tous les citoyens sans doute, mais ce sont les plus petits et les plus faibles qui ont un droit spécial à sa vigilante protection. Par conséquent, si l'enfant, dans quelques cas particuliers, ne reçoit pas d'un père dénaturé les soins et l'éducation auxquels il a droit, l'autorité sociale pourra le soustraire, même par la force, à l'autorité paternelle et le prendre sous sa sage protection. Le Pape Léon XIII a mis en lumière ce point de droit naturel dans son encyclique "De conditione opificum": "S'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à chacun; ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leur droit, les protéger, les défendre comme il convient." Qu'on remarque la délicatesse avec laquelle le Pape touche à cette auguste prérogative qu'est l'autorité paternelle. On dirait qu'il se refuse à croire qu'un père puisse volontairement négliger le soin de son enfant. Il nous semble qu'il y a là une leçon de sage modération et de prude sagesse, pour tous ceux qui ont la mission difficile de pénétrer dans la famille quand il y a lieu d'en redresser les abus.

\* \* \*

Ici, on nous permettra quelques observations respectueuses. Nous admettons volontiers la sagesse de lois qui demandent pour une école un local convenable, car nous comprenons que la santé et le bien-être des enfants y sont intéressés; mais nous nous demandons parfois si ces lois sont toujours appliquées avec sagesse et discrétion, et si vraiment il y a toujours proportion entre les écoles qu'on exige et les moyens dont on dispose dans certaines localités pauvres. De même, si l'on se croit en droit d'exiger des certificats de compétence pour tous les professeurs de nos écoles, ne doit-on pas aussi, par égard pour des personnes qui ont consacré leur vie à l'enseignement et dont les élèves subissent avec succès les examens de l'État, adoucir un peu l'épreuve des formalités légales, en se rappelant qu'il est pénible à un

professeur d'avoir à s'asseoir à côté de ses propres élèves sur les bancs d'une école normale, et d'avoir à passer avec eux des examens que ne demande peut-être aucune raison sérieuse et dont la science acquise et l'expérience sembleraient devoir dispenser.

\* \* \*

Nous achevons, nos très chers frères, cette lettre pastorale, que nous vous exhortons, dans le Seigneur, à lire et à relire avec attention. Nous ne voulons pas la terminer, cependant, sans vous citer encore une page magnifique du célèbre Père Monsabré, qui précise avec éloquence, ce que doit être l'école pour des parents chrétiens: " Non, l'école n'est pas une agence de l'Etat, c'est un prolongement de la famille. Les maîtres que vous donnez à vos enfants ne sont pas les fonctionnaires d'une puissance qui se substitue à votre inviolable autorité et confisque votre mission; ce sont les auxiliaires de votre sollicitude et de vos légitimes ambitions, les représentants de votre ministère sacré, les continuateurs des religieuses traditions du foyer domestique. Que l'Etat contrôle leur capacité et surveille leur conduite, je le veux bien, pourvu qu'il soit contrôleur et policier impartial et qu'il se borne à vous rendre un service. Mais il est interdit d'empiéter sur le droit que vous donnent la nature et la religion. Or, en vertu de ce droit, vous pouvez, vous devez même exiger des maîtres de vos enfants qu'ils se souviennent qu'un baptisé ne doit pas être instruit comme un païen, que leur parole et leur exemple laissent intact, s'ils ne le rendent plus profond, le religieux caractère qui vous permet de vous complaire dans les fils de votre sang et de votre piété, qu'ils confirment, enfin, l'œuvre sainte que vous avez commencée en formant des chrétiens. Donc, toute école où les préoccupations de l'esprit l'emportent sur l'attention qu'on donne aux mœurs, toute école où la science est systématiquement séparée de la foi, toute école où l'Eglise, qui représente les titres de Dieu, n'est que parcimonieusement tolérée si elle n'est pas mise à la porte, toute école qui ne continue pas, en les élevant davantage, les nobles, purs et saints enseignements du foyer domestique, est un lieu malsain, auquel vos parents chrétiens ne peuvent confier le plus cher bien qu'ils aient au monde. Pour des chrétiens, il faut des écoles chrétiennes ! "

---

— Les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée remercient cordialement les dames de Saint-Boniface et de Saint-Charles pour leur généreux concours au bazar qui a eu lieu à la Maison-Chapelle dans la dernière semaine de septembre. Ce bazar, au profit du couvent de Saint-Charles, a été un succès. Les recettes forment la jolie somme de \$2409.



## MADELEINE DE VERCHERES.

Le vingtième siècle est pour nous un siècle de réveil patriotique. Nous ouvrons plus largement que jamais l'histoire du Canada et nous essayons d'en illustrer les plus belles pages. Ce mouvement nous honore et nous fait du bien.

Jusqu'à ces années dernières nous ne connaissions pas et nous n'aimions pas suffisamment notre histoire. Pourtant, bien comprise, l'histoire du Canada est capable de moraliser notre peuple, de le rendre plus fort, de nous préparer des chefs comme il en faut aux heures difficiles. Que de leçons d'énergie elle donne à nos jeunes gens, à nos hommes publics ! Que d'exemples de bravoure et de vertu elle met sous les yeux de la femme, de la jeune fille canadienne !

Dimanche dernier, le 21 septembre, à Verchères, dans une brillante fête religieuse et patriotique, l'on attirait l'attention sur l'une des plus belles figures de femme des temps héroïques de la Nouvelle-France.

Madeleine de Verchères, "Madelon," comme l'appelaient nos pères, aura désormais son monument à Verchères, sur l'emplacement même du vieux fort de ce nom.

Ce vieux fort, "Madelon" l'a défendu deux fois vaillamment, héroïquement contre les Iroquois, en 1690 et en 1692. En 1690 l'héroïne n'avait que douze ans, et, seule dans le fort, elle tint tête aux Iroquois pendant trois jours.

Madeleine est revenue faire la garde. Applaudissons-la.

Il y a longtemps que les Iroquois n'inquiétaient plus le fort de Verchères, ni celui des Trois-Rivières, ni celui de Montréal. Madeleine est venue nous signaler d'autres ennemis. Ces ennemis ce sont l'apathie et la mollesse qui s'attaquent aux peuples trop heureux.

Si l'héroïne pouvait descendre de son piédestal, il est certain qu'elle viendrait par ici. En passant elle pourrait dire de dures vérités à beaucoup de nos jeunes citadines. Notre pays ne lui fut pas inconnu. Quel plaisir elle aurait surtout à revoir Ste-Anne de la Péra-de ! C'est là que, devenue Madame de LaNaudière, elle tint tête aux Iroquois encore une fois.

Les Iroquois ne l'aimaient pas : trop souvent elle les avait humiliés.

Un soir, la croyant seule au manoir, ils décident de s'en débarrasser par un coup décisif. Le moment est bien choisi. M. de LaNaudière est malade au lit, incapable de se lever ; les serviteurs sont absents ; une jeune fille de seize ans et un vieillard de quatre-vingts ans sont à la maison avec Mme de LaNaudière. Les Iroquois s'avancent nombreux du côté du manoir. Madeleine ferme la porte, la barricade, pose près d'elle deux fusils et attend. Les sauvages essayent d'abord d'entrer par la ruse. La ruse ne peut rien sur celle qui connaît depuis

longtemps leur fourberie. Les barbares se lancent à l'assaut. La porte résiste. Ils déchargent leurs fusils dans une fenêtre, afin d'entrer par là. Madeleine vole à leur rencontre avec ses deux fusils. Les ennemis surpris se croyant en face d'une forte garnison s'enfuient dans la nuit. Mais, en partant ils lancent des flèches enflammées sur le toit du manoir. Le feu est au manoir. Après la lutte contre l'Iroquois, c'est la lutte contre l'incendie. M. de LaNaudière va peut-être périr dans les flammes. Madeleine rassemble toutes les forces qui lui restent, puis elle prend son mari dans ses bras et l'emporte au dehors. Épuisée elle tombe évanouie. Au même instant la pluie commence à tomber et éteint l'incendie.

Encore une journée d'héroïsme dans l'histoire de l'héroïne de Verchères.

Élevons des monuments à nos femmes fortes, à nos braves, à nos hommes vraiment grands; c'est une excellente manière de vulgariser notre histoire.

*Le Bien Public* des Trois-Rivières.

CANADIEN.

## LES HYMNES DU BREVIAIRE

### TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR LE R. P. LOUIS GLADU, O. M. I.

*Les Cloches* sont heureuses de saluer la réapparition d'un ouvrage publié une première fois il y a quatorze ans par un vétéran de la presse catholique, aujourd'hui directeur de *L'Ami du Foyer* de cette ville, le R. P. Louis Gladu, O. M. I. Cette seconde édition des hymnes du Breviaire traduites en français, avec le texte latin en regard, a été revue, corrigée et disposée suivant l'ordre du nouveau Breviaire, conformément aux dispositions de la Bulle *Divino afflatu* de Pie X.

Cette nouvelle édition, comme la première, a été honorée de hautes approbations reproduites les unes et les autres en tête de l'ouvrage: Lettres de S. E. Mgr Falconio, alors délégué apostolique et aujourd'hui cardinal, et de NN. SS. les Archevêques de Québec, de Montréal et de Saint-Boniface.

Nous ne saurions mieux recommander cette traduction qu'en détachant quelques-unes des phrases de ces lettres épiscopales.

“Votre traduction,” écrivait à l'auteur le cardinal Falconio, “ne pourra qu'être agréable à tous, et elle sera très utile, spécialement à ceux qui ne connaissent pas la langue latine, et qui, par suite, ne peuvent apprécier la doctrine profonde et les pensées sublimes contenues dans ces merveilleux cantiques de notre sainte religion. C'est

pourquoi votre œuvre se recommande d'elle-même et j'ai le ferme espoir qu'elle rencontrera la faveur du public."

"C'est une œuvre bien louable que vous avez entreprise et menée à bonne fin," écrit S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal. "Elle ne pourra qu'édifier les fidèles, en nourrissant leur dévotion; et le clergé lui-même éprouvera une pieuse satisfaction, en relisant au besoin, dans la langue vulgaire, les prières et les louanges que l'Église lui met chaque jour sur les lèvres."

"Ces hymnes traduites avec exactitude, et souvent avec art," ajoute S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, "peuvent être le sujet fécond et facile des méditations du clergé, des communautés religieuses et même des simples fidèles désireux de vivre de la vie de l'Église. Je vous félicite de votre beau travail et je le recommande à toutes les personnes pieuses."

"La réforme du Bréviaire," écrit de son côté S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, "a suscité de la part des savants liturgistes et commentateurs des textes sacrés une littérature destinée à rendre plus intelligente, et partant plus fervente, la récitation de l'office divin. L'érudit abbé Lesêtre publiait récemment le Psautier traduit de l'hébreu. Votre nouvelle édition des hymnes traduites du latin, avec texte en regard, vient à propos compléter ce travail de pieuse vulgarisation des leçons de sagesse et de sainteté contenues dans ce manuel divin."

"Nul doute que la lecture de ces strophes ferventes ne prépare admirablement le prêtre, le clerc, la religieuse à une récitation plus attentive et plus dévote de son office. Et si les fidèles ont la pieuse et louable curiosité de savoir une partie au moins de ce que les prêtres lisent dans leur bréviaire, ils pourront l'apprendre à l'aide de votre livre, et ce sera pour leur plus grande édification."

L'ouvrage est envoyé par la poste aux prix suivants: Broché, 50 sous. Relié, toile percaline, titre doré, 75 sous. S'adresser à *L'Ami du Foyer*, Saint-Boniface, Man.

### DING! DANG! DONG!

— NN. SS. Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, et Pascal. O. M. I., évêque de Prince-Albert, sont passés à Saint Boniface ces jours derniers en route pour le Congrès des Missions qui commencera à Boston dimanche le 19 du courant.

— S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a formellement interdit la lecture du journal *Le Pays* dans un mandement daté du 25 septembre. Le 4 octobre S. G. Mgr l'Archevêque de Québec a fait lire dans son diocèse un mandement reproduisant celui de Montréal et interdisant également le même journal. S. G. Mgr l'Evêque de Rimouski a aussi défendu la lecture de ce journal à ses diocésains.

— S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, a passé quelques jours à Saint-Boniface à la fin de septembre. Sa Grandeur a chanté la grand'messe de l'ouverture des Quarante-Heures le dimanche, 28 septembre. Le R. P. Lecoq, O. M. I., de Norway-House, était aussi en même temps à Saint-Boniface.

— Le dimanche, 21 septembre, S. G. Mgr Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert, a ordonné deux prêtres dans sa cathédrale: MM. les abbés L. de G. Brissette et W. de Melenewski.

— Le 29 septembre sont passées à Saint-Boniface cinq Religieuses de Clermont, en Auvergne, et une postulante, en route pour N.-D. d'Auvergne, Sask., où elles vont ouvrir un couvent.

— Le collège des Jésuites d'Edmonton n'a ouvert ses portes que le 1er octobre. Plus de cent élèves y ont fait leur entrée.

— Le R. P. Louis Drummond, S. J., qui a enseigné de longues années au collège de Saint-Boniface, vient d'être nommé professeur au collège d'Edmonton.

— Le 21 septembre dernier, on a érigé à Verchères un magnifique monument à l'héroïne Madeleine de Verchères. Le Gouvernement fédéral avait gracieusement payé le coût de ce monument: \$25 000.

— A Battleford Nord, Sask., nous apprend *Le Patriote*, on a résolu la question bilingue en enseignant le français et l'anglais à tous les enfants.

— Le Gouvernement de la province de Québec a versé \$2 000 pour le monument Dollard. Le Gouvernement fédéral avait déjà souscrit \$5 000.

— Un mauvais livre étant tombé par hasard sous la main de saint Louis de Gonzague, celui-ci n'en eut pas plus tôt lu le titre qu'il le jeta au feu et courut se laver les mains après en avoir seulement touché du bout du doigt la couverture. Tout catholique devrait avoir la même horreur pour le journal mauvais et le détruire impitoyablement, lorsqu'il lui tombe sous la main.

— Il ne serait ni digne ni convenable de placer sur l'autel des feuilles de papier sur lesquelles on met les chandeliers, afin de préserver la nappe de l'autel. L'abbé d'Ezerville, dans son *Traité pratique de la tenue des sacristies*, page 57, demande une nappe ou un linge dans la circonstance pour préserver celle de l'autel. Toute autre manière d'agir ne serait honorable ni pour le prêtre qui se servirait v. g. de feuilles de papier dans le but précité, ni pour Notre-Seigneur.

#### R. I. P.

— M. Moïse Jutras, frère de M. le curé de Letellier, décédé à Letellier.

---

TELEPHONE BELL MAIN 2086  
**J. O. TURGEON**  
ARCHITECTE

55 Rue St-Francois-Xavier, - - - - - Montreal

Spécialités: "*EDIFICES RELIGIEUX*"

M. TURGEON a été l'architecte des églises de Saint-Edouard de Montréal, de Saint-Romuald de Farnham, de Saint-Jean-Baptiste de Keesville, N.-Y., de Saint-Timothée, P. Q., du Petit Séminaire de Saint-Boniface, Man

---

# The Holiday-Sheppard, Limited

Commerçants en gros et importateurs d'articles religieux de toutes sortes, de jouets et d'objets de fantaisie. *Notre Catalogue Illustré* sera envoyé par la poste à demande.

Magasin et salles d'échantillons :

179 Ave. Bannatyne Est.

Tél. Main 36.

WINNIPEG

---

# THE JOBIN MARRIN CO.,

— *EPICERIES EN GROS* — LIMITED

Marchandises de qualités à des prix raisonnables. Nous avons un assortiment général d'épiceries pleinement garanties. Nous sommes agents pour le célèbre *THE MAZAWATTEE*. C'est le thé qui donne le plus de satisfaction.

Correspondance en français, en allemand et en anglais.

*MAGASIN ET BUREAUX*

158 MARKET STREET EAST  
WINNIPEG.

---

# M. Keroack

Rue Dumoulin, S.-Boniface

(Tel. 3140)

227 Rue Main, Winnipeg.

Chapelets, Livres, Articles de piété et de fantaisie,  
Bronzes d'Eglises, Fournitures d'Ecoles, etc.

A TRÈS BAS PRIX — (-o-) — EN GROS ET EN DETAIL.

LES ORDRES PAR LA POSTE SONT PROMPTEMENT EXECUTES

# Les Cloches de Saint-Boniface

Organe de l'Archevêché et de toute la Province  
Ecclésiastique de Saint-Boniface.

—Paraissant les 1er et 15 de chaque mois—

Elles sont l'écho fidèle de la voix de l'Eglise, de  
l'école et de la colonie dans tout l'Ouest canadien

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Le Canada, \$1.00. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

Pour ce qui regarde la rédaction, s'adresser au DIRECTEUR. Pour les abonnements ou les annonces, s'adresser au GERANT,

**Les Cloches de Saint-Boniface,**  
Saint-Boniface. Manitoba, Canada.

Durant l'année 1912, nos abonnés ont eu part à 67 basses messes et 35 grand'messes pour leurs défunts ainsi que nos abonnés défunts.

## A V I S

*Nos abonnés, qui n'ont pas encore payé l'année courante, sont priés de le faire au plus tôt. En consultant leur adresse sur la bande, ils verront où ils en sont avec l'administration. Le mois et l'année qu'ils verront à la suite de leur nom leur indiqueront la fin de leur abonnement.*

N.-B.—La date, qui suit l'adresse, équivaut à un reçu.

---

# Henri Perdriau LIMITEE

*Ancienne Maison A. Vermonet, peintre-verrier de Reims (France)*

HENRI PERDRIAU, Directeur-Gérant.

Ateliers et Bureaux: 113 et 121 rue ST. VIATEUR, MONTREAL, QUE.

**M. AUGUSTE GAY, Agent,**

71 rue Masson,

Saint-Boniface, Manitoba.

**VITRAUX - D'ART**

**POUR Eglises et Appartements**

La meilleure maison du genre au Canada.

Nous repondons promptement a toute demande de renseignements

---

## LA CROIX

309 rue Saint-Paul - Montréal, Qué.

EXCELLENT JOURNAL DE FAMILLE

ABONNEMENT :

Canada, 1 an, \$2; 6 m. \$1. Etats-Unis, 1 an, \$2.25; 6 m. \$1.25

---

Nous allons chez

**Allaire et Bleau.**

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Granit, Ferblanterie, Huiles, Peintures, etc

AVENUE TACHÉ, ST-BONIFACE

---

# BANQUE D'HOCHELAGA

42 Succursales et Agences au Canada

CAPITAL AUTORISÉ	\$4,000,000
CAPITAL PAYÉ	\$3,000,000
FONDS DE RÉSERVE	\$2,650,000

**Bureau Principal : MONTREAL**

Lettres de Crédit émises et traites vendues payables dans toutes les parties du monde.

Intérêt au taux de 3 % par an accordé sur dépôts d'épargne.

Comptes d'affaires et comptes d'épargne sollicités.

---

**J. H. N. LEVEILLE, GERANT,**

Succursale de Saint-Boniface.

---

LORGNONS, LUNETTES, CAMERAS ET FOURNITURES  
POUR PHOTOGRAPHIES

**PLUMES-FONTAINE WATERMAN**

**Royal Optical Co.**

**307 avenue du Portage, - Winnipeg**

Telephone Main 7286

**NOUS PARLONS FRANCAIS**

---

J.A. CUSSON, Président et Gérant Général  
Téléphone privé, 3045

S. A. DUSSAULT,  
Secrétaire

**The Cusson Lumber Co., Limited.**

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage, bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier, clous, ferrures, peintures, vitres, etc

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et châssis, Bancs d'églises, autels, balustres, Moulures de toutes sortes, escaliers, etc. etc.

**Plans et spécifications fournis sur commande**

Téléphone 2625

Boîte de Poste 20

Avenue Provencher, près du pont de la Seine

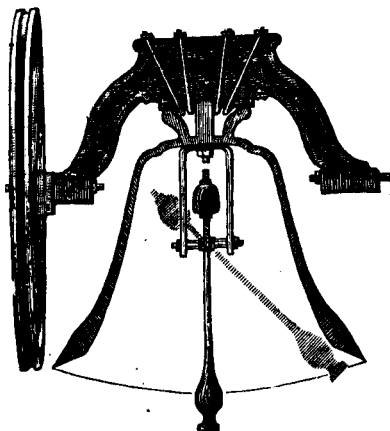
Saint-Boniface, Man.



# FONDERIE SPECIALE DE GLOCHES GEORGES PACCARD et ses FILS

ANCIENNE MAISON C. ET F. PACCARD

A ANNECY-LE-VIEUX, Hie SAVOIE (France)



Fondeurs de "La Savoyarde", 42,000 livres, et de plus de 10,000 cloches dans les cinq parties du monde, notamment dans le Manitoba, des sonneries de Lorette, de St-Joseph, à Winnipeg; des cloches du Petit Séminaire de St-Boniface, d'Hunsvally, de Sifton, de Laurier, de McCreary, etc., etc.

Prix actuel des cloches, 39c la livre, tous frais payés.

MEDAILLE D'OR: Exposition Universelle de Paris. Diplôme d'honneur: Exposition Canadienne de Québec 1898.

Seuls agents autorisés pour le Manitoba et l'Ouest:

**VANPOULLE FRERES,**

96 Bloc du Collège, Ave. Provencher, St-Boniface, Man.

Voulez-vous acheter à bon marché, être bien servis et certains que les marchandises qui vous sont vendues sont de première qualité, alors allez chez

## Pelletier & Cie

AVENUE TACHE SAINT-BONIFACE

Épiceries de choix, chaussures en cuir et en feutre, claques, pardessus, etc., Pipes Tabacs, Cigares, aussi farine, son, gru. Commandes par la malle remplies immédiatement après réception. N'oubliez pas l'endroit: Avenue Taché, Saint-Boniface

TEL. 256.

Boite de P. 4



## J. B. LECLERC

BUREAU DE TABAC, EN GROS ET EN DETAIL

15 AVENUE PROVENCHER,

St-Boniface,

Man.

# GRAIN

—:0:—

CORRESPONDANCE EN FRANCAIS

Je m'occupe tout particulièrement de la clientèle française, et je veille surtout à

# L'INSPECTION

et au déchargement du grain qui m'est consigné. J'ai fourni des cautions au Gouvernement et je suis licencié pour faire le commerce des grains

JE VOUS OBTIENDRAI LE PLUS HAUT PRIX

—:0:—

# Thomas F. Ennis

BUREAU: 300 GRAIN EXCHANGE

Boite de Poste 513

WINNIPEG

TELEPHONE MAIN 3239

# College D'AGRICULTURE du Manitoba

Magnifiques bâtisses nouvelles sur les rives de la Rivière Rouge, Winnipeg.

Toutes les bâtisses sont en briques et en pierres, complètement à l'épreuve du feu.

Dix vastes classes, bien aérées et bien ventilées; pavillon pour examiner les bestiaux; chambres pour examiner et inspecter le grain; boutique de forge; atelier à bois; étude de la vapeur et du gaz, et laboratoire pour les instruments de la ferme; laiterie.

Salles pour les ouvrages à l'aiguille, la confection des vêtements et le soin du ménage; laboratoires pour la cuisine.

Vastes salles à dîner; gymnase; étangs pour bains; librairies; salle de lecture; salle de repos.

---

## LE PROCHAIN TERME

**Commencera le**

**28 OCTOBRE**

- (A) COURS D'AGRICULTURE, auxquels un jeune homme peut consacrer un, deux, trois ou cinq hivers.
- (B) COURS D'ECONOMIE DOMESTIQUE pour jeunes filles; un ou deux hivers.

Trente-cinq professeurs, tous spécialistes.

Il y a place pour 600 élèves. Les conditions requises pour l'entrée sont faciles. Bas prix pour la pension et l'enseignement.

Pour vous procurer un exemplaire du calendrier, écrivez à

**W. J. BLACK,**

Président, Collège d'Agriculture du Manitoba.

**WINNIPEG**

ANNONCES

**D. R. BARIBAULT, B. A. Sc.**

*INGENIEUR CIVIL ET ARCHITECTE*

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

ARCHITECTE ENREGISTRÉ DE LA  
PROVINCE DE MANITOBA

SUITES 11-12, BANQUE D'HOCHELAGA

433 RUE MAIN - WINNIPEG

TÉLÉPHONE MAIN 1040

J.A. SENECAI, M.R.I.C.A.,  
Architecte

A. J. PAPINEAU B. ès Sc. Ap.  
Ingénieur Civil, Architecte.

**SENECAL & PAPINEAU**

Architectes licenciés de la province de Manitoba et  
Ingénieurs Conseils en constructions.

Membres de la Société des Architectes de Manitoba et de la  
Royal Institute of Canadian Architects.

Bureau; 47 RUE MASSON, ST-BONIFACE

Tel. M. 2152

**CHARETTE, KIRK, CO LTD.**

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, COUVERTURES

INGENIEURS ET ENTREPRENEURS

Plomberie

Ventilation

Chauffage

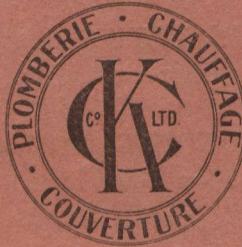
A

Vapeur

Eau Chaude

ET

Air Chaud



Couvertures

EN

Tôle et Gravois

Corniches

Plafonds en Métal

ET

Skylights

Nous sommes les entrepreneurs pour Plomberie, Chauffage et Couvertures du  
Petit Séminaire de Saint-Boniface.

Attention particuliere pour Eglises, Couvents et Ecoles.

TELEPHONE Main 7318

510 RUE DESMEURONS

Boîte de Poste 175